



Communiqué de presse

Respecter les Chartes Qualité de l'Astee, une des conditions d'accès au nouvel "Aqua Prêt" de la Caisse des dépôts

Nanterre, le 17 janvier 2019

Dès janvier 2019, les collectivités locales peuvent prétendre à la nouvelle offre « Aqua Prêt » qui prévoit 2 Md€ de prêts sur fonds d'épargne de la Caisse des dépôts pour financer des projets d'eau potable et d'assainissement. Suite aux échanges entre l'Astee et la Banque des Territoires, l'octroi des prêts est notamment conditionné à la mise en œuvre des Chartes Qualité de l'Astee.

Suite à la première séquence des Assises de l'eau, la caisse des dépôts met en œuvre un prêt à conditions avantageuses pour les travaux sur les infrastructures d'eau et d'assainissement. La contribution active de l'Astee à cette première phase des Assises de l'eau a donné lieu à des échanges avec la Banque des territoires sur les conditionnalités de l'« Aqua Prêt » en question.

En accord avec le Ministère de la Transition écologique et solidaire, pour être éligible à l'« Aqua Prêt » les projets doivent répondre aux conditions cumulatives suivantes :

- avoir réalisé un PPI (plans pluriannuels d'investissement),
- reverser les données sur leurs réseaux dans la base de données nationale SISPEA (système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement),
- disposer d'un diagnostic des réseaux existants, datant de moins de 5 ans et incluant la recherche de fuites sur les canalisations et les branchements et,
- se référer aux préconisations des chartes qualité des réseaux de l'Astee.

Ce prêt est compatible avec les subventions des agences de l'eau qui conditionnent également pour certaines le versement de leurs aides au respect des chartes qualité de l'Astee*.

Ces conditions d'attribution sont la reconnaissance de la qualité du travail mené par le groupe de travail Chartes Qualité de l'Astee pour outiller les maîtres d'ouvrage dans la gestion de leur patrimoine réseaux.

Plus d'informations sur les Chartes qualité des réseaux sur le site dédié : <http://chartesqualite.astee.org/>

* L'agence de l'eau Loire Bretagne conditionnera ses aides à la charte en 2022 pour les conduites d'assainissement. Il n'est pas prévu d'appliquer cette condition pour les conduites d'eau potable.

Contact :

Margot Leroy-Terquem

margot.leroy-terquem@astee.org – 01.41.20.17.96

ASTEE - 51, rue Salvador Allende 92 027 NANTERRE

ASTEE : l'association française des professionnels de l'eau et des déchets

L'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE) est une association française reconnue d'utilité publique. Elle est constituée de près de 4 000 membres, personnes morales et physiques, professionnels de l'eau (eau potable, assainissement, gestion écologique des ressources en eaux et des milieux aquatiques) ainsi que des déchets et de la propreté urbaine. L'ASTEE a pour vocation la mutualisation des connaissances, des pratiques et des savoir-faire, et d'en faciliter l'accès au bénéfice de chacun. Elle est également sollicitée pour consolider des avis ou des recommandations aux pouvoirs publics.

Depuis 1905, l'AGHTM, renommée ASTEE en 2004, a su s'adapter aux évolutions de nos métiers et de leur environnement, tout en restant fidèle aux valeurs qui en font la force, dont en premier lieu le respect de la diversité qui la compose et la capacité à construire des consensus. Elle est un carrefour de réflexions, de rencontres, d'échanges et d'informations ouvert à l'ensemble des acteurs publics et privés. Elle promeut des solutions concrètes au bénéfice du développement durable des services publics de l'environnement, par l'élaboration de doctrines collectives sur les meilleures pratiques, par l'accompagnement du progrès et des innovations, par le partage des retours d'expérience et la mutualisation des compétences, au bénéfice de la performance.

L'ASTEE est le correspondant national des associations européennes et mondiales équivalentes de l'Eau et des Déchets comme l'IWA, l'ISWA et l'EWA.

[Nous rejoindre](#) | [Productions](#) | [Revue TSM](#)

